


**REGLEMENT PARTICULIER DE LA COUPE DE FRANCE  
DE BEACH VOLLEY 2019**

**« Seniors »**

**(adopté par le Conseil d'Administration du 23/02/19)**

**Art 1 - GÉNÉRALITÉS**

Nom de l'épreuve	Coupe de France de Beach Volley	
Catégorie	SENIOR	
Genre	MASCULIN ou FÉMININ	
Abréviation	CDF VB SENIOR M ou F	
Commission sportive référente	CCS	
Forme de jeu	2X2	

**Art 2 - PARTICIPATION DES GSA**

Nombre de GSA engagés dans l'épreuve	ILLIMITÉ
Nombre maximum de collectifs par genre et par GSA	1
Compétition nécessitant un droit sportif	Non
Les GSA engagés sont soumis à des obligations DAF	Non

**Art 3 - LICENCES DES JOUEURS (EUSES) ET DES MANAGERS**

Type de licence autorisée pour les joueurs (euses)	Compétition BEACH VOLLEY
Licence mutation autorisée pour les joueurs (euses)	OUI
Catégories autorisées pour les joueurs (euses)	
Sénior	Oui avec Fiche A ou Senior+ pour les +35 ans
M20	Oui avec Fiche A.
M17	Oui avec FICHE A et Simple Surclassement pour les féminines et avec Fiche B pour les masculins
M15	Oui avec Fiche C selon RG médical
Type de licence autorisée pour les managers	Encadrant « Encadrement »
Type de licence mutation autorisée pour les managers	RÉGIONALE ET NATIONALE

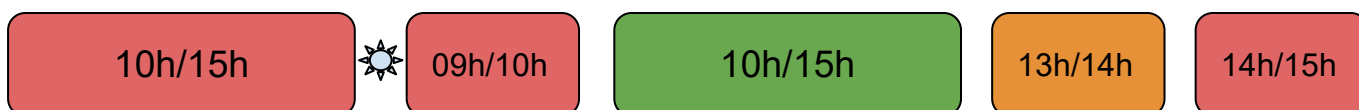
#### Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES ÉQUIPES

Dans le collectif	
Nombre obligatoire de joueurs (euses)	4
Nombre maximum de joueurs (euses) mutés (ées)	2*
Nombre maximum de joueurs (euses) étranger hors UE	1
Nombre de managers	Mini 1 / Maxi 2
Dans l'équipe (joueurs (euses) inscrit(e)s sur la feuille de match)	
Nombre maximum de joueurs (euses) mutés (ées)	2
Nombre maximum de joueurs (euses) étranger hors UE	1
Nombre obligatoire de joueurs (euses) sur la feuille de match	2
Nombre maximum de managers	1

*\*Sauf pour les clubs affiliés pour la première fois cette saison : le nombre maximum de joueurs mutés est limité à quatre (4).*

#### Art 5 - CALENDRIER

Jour officiel de compétition	DIMANCHE
Plage horaire officielle de la compétition	10h00-16h00
Horaire officiel d'émargement	10h00
Horaire officiel d'implantation (début du premier match)	11h00
Modification d'implantation autorisée de la compétition (l'émargement doit se faire 1h avant l'heure d'implantation)	<p>Oui sur demande de l'organisateur selon la procédure suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) IMPLANTATION VERTE : 10h-13h aucun accord préalable, l'organisateur doit simplement notifier par écrit la CCS et les clubs concernés au plus tard 3 jours avant.</li> <li>2) IMPLANTATION ORANGE : 13h-14h l'organisateur doit obtenir l'accord de la CCS et prévenir les clubs concernés par écrit au plus tard 3 jours avant.</li> <li>3) IMPLANTATION ROUGE : Samedi 10h-15h et Dimanche 09h-10h ou 14h-15h, l'organisateur doit obtenir l'accord de la CCS et l'accord de tous les clubs concernés par écrit au plus tard 5 jours avant.</li> </ol>



## Plages d'implantation et modifications autorisées

	FÉMININ	MASCULIN
TOUR 1	<b>Le 19 mai 2019</b> – Le premier tour est obligatoire mais non éliminatoire (hors forfaits). Le club 1 <sup>er</sup> de sa poule est qualifié directement pour le troisième tour	
TOUR 2	<b>Le 9 juin 2019</b> – Le second tour est éliminatoire	<b>Le 16 juin 2019</b> – Le second tour est éliminatoire.
TOUR 3	<b>Le 30 juin 2019</b> – Le troisième tour est éliminatoire ou qualificatif pour la Finale	
FINALE	<b>Les 23, 24 et 25 Août 2019</b>	

En fonction du nombre d'engagés, la CCS pourra supprimer une date de la phase qualificative et/ou de la phase éliminatoire.

### Art 6 - PROTOCOLE DES RENCONTRES pour une implantation à 11h00

#### Poule à 3 clubs :

- ✓ 10h00-10h15 : émargement
- ✓ 10h15-10h30 : réunion technique – désignation des arbitres
- ✓ 11h00 : Match Club A/Club C
- ✓ A suivre +10 mn, match Club B/Club C
- ✓ A suivre +10mn, match Club A/Club B

#### Poule à 4 clubs :

- ✓ 10h00-10h15 : émargement
- ✓ 10h15-10h30 : réunion technique – désignation des arbitres
- ✓ 11h00 Club A/Club D (Terrain 1) - Club B/Club C (Terrain 2)
- ✓ A suivre +10mn Club A/Club C (Terrain 1) - Club B/Club D (Terrain 2)
- ✓ A suivre + 10mn Club A/Club B (Terrain 1) - Club C/Club D (Terrain 2)

### Art 7 - COMMUNICATION DES RÉSULTATS

GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la FDM	Envoi au plus tard le lundi suivant la rencontre. (Cachet de la poste faisant foi)
Saisie des résultats sur le site FFVB pour les rencontres	Dimanche Avant 20h00
Adresse d'expédition des feuilles de match : FFVB 17 rue Georges Clémenceau 94607 CHOISY LE ROI cedex	

## Art 8 - FORMULE SPORTIVE

### **ORGANISATION DES TOURNOIS DE QUALIFICATIONS ET ELIMINATOIRES**

A chaque tour, la CCS détermine la composition des poules et les attributions des sites de compétitions.

La CCS compose des poules de 3 ou 4 clubs.

Les poules sont constituées selon les critères suivants :

- Disponibilité des sites de pratique adéquats
- Proximité géographique des clubs
- Diversification des adversaires selon les tours

Cela entraîne comme conséquence :

- La possibilité d'avoir 3 équipes de la même Ligue dans une même poule.
- L'obligation pour les clubs ne pouvant pas proposer de terrains de Beach Volley leur permettant d'organiser un tournoi de se déplacer sur chaque tour.

La désignation des clubs organisateurs des différents tours est en priorité faite en fonction des réponses à l'appel à candidature diffusé par la CCS fin 2018.

### **FORFAIT**

Tout engagement vaut obligation de se présenter au tournoi auquel le club est convoqué par la CCS. La non présentation à un tournoi ou présentation d'un collectif incomplet vaut :

- Forfait général dans la catégorie concernée.
- Lorsqu'une équipe perd une rencontre par forfait/pénalité elle sera sanctionnée d'une amende administrative conformément à l'annexe au règlement financier – tarif amende et droit.

Repêchage : En cas de forfait annoncé assez tôt, la CCS peut procéder à un repêchage. Le club repêché est le meilleur au classement parmi les éliminés du tour précédent.

### **COLLECTIF**

Le collectif de chaque Club est composé obligatoirement de deux équipes identifiées 1 et 2, lors de l'émargement préalable à chaque tour de la compétition. Les deux équipes sont composées de deux joueurs.

Les équipes sont librement constituées à partir des 4 joueurs du collectif du club.

L'identification des équipes « 1 » et « 2 » est déterminée en prenant en compte le cumul des points BVS des 2 joueurs de chaque équipe.

La paire qui a le plus de points est identifiée équipe 1, l'autre est identifiée équipe 2.

Les joueurs non-inscrits sur le BVS sont considérés comme n'ayant pas de points.

Si aucun des joueurs d'un collectif n'a de point, l'identification des équipes « 1 » et « 2 » est libre.

Chaque club doit transmettre au club organisateur la liste de ses joueurs au plus tard à 20h la veille de la compétition. L'organisateur se réfère au BVS pour vérifier l'ordre des paires.

Les managers sont considérés comme responsables des équipes composant le collectif. Ceux-ci sont identifiés au moment de l'émargement des joueurs, sans qu'aucune modification ne puisse intervenir pendant toute la durée du tour de la compétition concerné.

A chaque rencontre, les équipes 1 puis les équipes 2 de chaque club se rencontrent. Le premier des deux clubs ayant obtenu deux victoires remporte la rencontre. En cas d'égalité à une victoire partout, un set « en or » opposera une équipe de chaque club dite de composition mixte. Elle devra être composée d'un joueur de l'équipe 1 et d'un joueur de l'équipe 2.

Aucun changement de joueur n'est possible pendant les matchs.

### **GLOSSAIRE ET ORDRE DES MATCHS DANS LES RENCONTRES**

Collectif : un club est représenté par un collectif de 4 répartis en 2 équipes ("équipe 1" et "équipe 2").

- Équipe : une équipe est composée de 2 joueurs.
- Match : affrontement entre deux équipes.
- Rencontre : ensemble des matchs joués entre deux collectifs.

A chaque rencontre, l'ordre des matchs est le suivant (exemple d'une rencontre entre club A / club B) :

- match 1 : équipe 1A vs équipe 1B
- match 2 : équipe 2A vs équipe 2B

En cas d'égalité à une victoire partout, un set « en or » opposera une équipe, dite de composition "mixte", de chaque club. Elle devra être composée d'un joueur de l'équipe 1 et d'un joueur de l'équipe 2.

### **FORMAT DES MATCHS**

Pour toutes les rencontres, tous les matchs se jouent en 2 sets gagnants. Les 2 premiers sets se jouent en 15 points (2 points d'écart) suivis, s'il y a lieu, d'un set décisif en 11 points (2 points d'écart). Le set « en or » se joue en 15 points (2 points d'écart).

### **CLASSEMENT**

Le classement au sein de chaque poule s'effectue de la façon suivante :

- Nombre de victoires
- Si égalité du nombre de victoires : nombre de points

La répartition des points par club est la suivante :

Victoire sans set « en or » = 5 points (deux matchs gagnés)

Victoire avec set « en or » = 3 points (un match gagné et un match perdu + Set « en or » gagné)

Défaite avec set « en or » = 1 point (un match gagné et un match perdu et set « en or » perdu)

Défaite sans set « en or » = 0 point (deux matches perdus)

- Si égalité du nombre de points : coefficient sets
- Si égalité de coefficient sets : coefficient points
- Si égalité coefficient points : résultat de la confrontation directe entre les deux clubs ex aequo.

### CLASSEMENT POUR LE TROISIÈME TOUR

Pour effectuer le tirage du 3ème tour les clubs sont désignés de la façon suivante :

- Rang 1 : les clubs premiers du Tour 1.
- Rang 2 : les clubs premiers du Tour 2.
- Rang 3 : les clubs deuxièmes du Tour 2.
- Rang 4 : les clubs troisièmes du Tour 2.

Les poules du 3ème tour seront constituées selon les critères suivants :

- Le classement ainsi constitué en répartissant par chapeaux les rangs 1, puis les rangs 2, puis les rangs 3 puis, cas échéant, les rangs 4
- La proximité géographique des clubs
- La diversification des adversaires.

### EN CAS DE BLESSURE

Si un joueur se blesse, le match en cours est déclaré perdu.

Selon le résultat du deuxième match, en cas d'égalité à une victoire partout, un set « en or » opposera une équipe, dite de composition "mixte", de chaque club.

Si un joueur se blesse lors d'un set en or, la rencontre est déclarée perdue.

Pour la suite de la compétition, le collectif peut procéder de la façon suivante : le match de la paire dont un des joueurs est blessé est considéré comme perdu.

Selon le résultat du match de la seconde paire, en cas d'égalité à une victoire partout, un set « en or » opposera une équipe, dite de composition "mixte", de chaque club.

### **Art 9 – QUALIFICATION**

Le nombre de GSA qualifiés à chaque tour de la phase éliminatoire est déterminé selon le nombre de GSA engagés à la clôture des engagements de la compétition. Le troisième et dernier tour de qualification aux Finales est cependant constitué de 5 poules de 4 clubs soit 20 clubs.

### **Art 10 – BALLONS**

Type de ballon autorisé	MIKASA VLS 300 – WILSON AVP
GSA devant fournir les ballons	Club organisateur
Nombre de ballons minimum mis à disposition	8
Ramasseurs de balle	Non
Nombre de ballons pour la rencontre	1

## **Art 11 – DISPOSITION PARTICULIÈRE DE L'ÉPREUVE**

Le GSA organisateur désignera un de ses représentants comme Directeur du tournoi  
Aux horaires prévus, chaque membre du collectif d'un club doit émarger sur le document prévu à cet effet, préparé par le GSA qui accueille la compétition.

A l'issue de l'émargement se tient la réunion technique de la compétition sous la responsabilité du Directeur du tournoi.

Pendant la réunion technique, la Commission de Direction de la compétition est instaurée. Elle est garante de la bonne gestion et administration de l'ensemble de la manifestation sportive dans le respect de l'application du présent règlement. Celle-ci est composée :

- Du Directeur du tournoi, représentant le GSA organisateur
- Du délégué fédéral, s'il est présent
- D'un représentant des clubs présents (joueur ou manager désigné par ses pairs au moment de la réunion technique).

A l'issue du tournoi, la Commission de Direction valide le « Relevé de résultats du tournoi ».

### **NOMBRE DE TERRAINS**

- Poule de 3 clubs : un terrain minimum.
- Poule de 4 clubs : deux terrains minimum.

### **TENUES**

Chacun des quatre membres du collectif devra porter un maillot identique, obligatoirement numéroté avec le nom du club. Pendant les matchs, les deux joueurs de l'équipe devront porter une tenue identique et seront identifiés par les numéros de 1 à 2 mentionnés sur le haut de la tenue.

### **RÈGLES DE JEU**

Durant les matchs, les règles du jeu appliquées sont celles définies par le Règlement FIVB de Beach Volleyball sauf pour le managérat pour lequel sont appliquées les règles définies dans le présent règlement.

### **MANAGÉRAT DES ÉQUIPES**

La présence d'un manager est acceptée dans l'aire de jeu pour tous les matchs.

Les dispositions suivantes devront être impérativement respectées sous peine de sanction (avertissement, pénalisation, exclusion, disqualification) :

- Une fois le match commencé, le manager se tient assis dans la zone de repos (chaises des joueurs du côté où évolue son équipe). Sous peine de sanction, aucune communication ne sera autorisée en dehors des temps morts tactiques, temps morts techniques, entre les sets, et pendant les changements de terrain. Le temps mort tactique ne peut être demandé qu'à l'initiative de l'un des deux joueurs.
- Après avoir signé la feuille de match attestant de sa présence, le manager qui quitte un match en cours le fait définitivement pour ce match.

### **ARBITRAGE**



**FFvolley**

Chaque club doit venir avec un arbitre.

Si le club ne dispose pas d'arbitre les rencontres sont arbitrées par un joueur ne jouant pas.

Dans le cadre de la formation la CRA du club organisateur pourra se servir du tournoi comme support. Cette formation devra être encadrée par un arbitre référent.

## **FINALES**

La Finale de la Coupe de France de Beach Volley Senior se déroule sur 3 jours, avec un tournoi opposant 12 clubs maximum :

- 10 clubs sont issus de la phase éliminatoire, à savoir les 2 premiers des 5 poules du 3ème tour.
- 1 Wild Card "Ultra-Marine" : Si aucune wild card ultra-marine n'est demandée ou attribuée, un club est repêché parmi les clubs engagés dans la phase éliminatoire (selon le classement issu du 3ème tour).
  
- 1 Wild Card "Organisateur" : Si aucune wild card organisateur n'est proposée ou attribuée, un club est repêché parmi les clubs engagés dans la phase éliminatoire (selon le classement issu du 3ème tour).

Repêchage : En cas de forfait annoncé assez tôt, un club peut être repêché par la CCS parmi les clubs engagés dans la phase éliminatoire (selon le classement issu du 3ème tour).

Le cahier des charges et le format de l'organisation sportive des Finales de la Coupe de France de Beach Volley font l'objet d'un règlement spécifique diffusé par le secteur événementiel.

- Les arbitres sont désignés par la CCA.

## **WILD CARD**

### **1. Wild Card "Ultra-Marine"**

Une wild card "ultra-marine" peut être attribuée à un club appartenant à une ligue ultra-marine qui en fait la demande par écrit avant la clôture des inscriptions à la compétition. L'attribution de cette wild card s'effectue par la CCS.

Si plusieurs clubs d'une même ligue ultra-marine font la demande une même année, la ligue concernée doit organiser un tournoi de qualification.

Si plusieurs clubs issus de ligues différentes font la demande une même année, la priorité est donnée au club ultra-marin ayant le moins de participations aux Finales de Coupe de France Senior. En cas de nombre de participation équivalent, l'attribution est effectuée par tirage au sort par la CCS.

Le club ultra-marin se voyant attribuer une wild card doit confirmer sa présence au plus tard le 5 juillet 2019.

### **2. Wild Card "Organisateur"**

Une wild card "organisateur" peut être attribuée à un club inscrit à la compétition avant la date de clôture des engagements, ayant participé à la phase éliminatoire mais ne s'étant pas qualifié pour les Finales. L'attribution de cette wild card s'effectue par la CCS, sur proposition du club organisateur des Finales. Cette proposition doit être effectuée par écrit, au plus tard le 5 juillet 2019.





**FFvolley**

## **FORMULE SPORTIVE DES FINALES**

### **Finale à 12**

#### **Jour 1 : POULES**

4 poules de 3 avec (par tirage au sort lors de la réunion technique) :

- répartition des 5 premiers du dernier tour de qualification (donc une poule avec deux premiers) ;
- puis la wild card ou le club repêché parmi les 3e qui complète la poule composée de deux premiers
- puis répartition des 5 seconds et du dernier repêché / ou wild card pour compléter les autres poules : si un second se retrouve dans la même poule qu'un premier qu'il a déjà rencontré en dernier tour de qualification, un autre second est alors tiré au sort.

Les premiers de chaque poule sont qualifiés directement en quart. Les 2e et 3e de chaque poule jouent un barrage.

#### **Jour 2 : BARRAGES, QUARTS, DEMIES ET RANGS 9 ET 11**

- Barrages (A rencontre B, C rencontre D)
- Quarts
- Rangs 9 et 11 (les perdants des barrages jouent une rencontre contre un autre club perdant, les deux clubs vainqueurs terminent 9e, les deux clubs perdants terminent 11e).
- Demi-finale (par tirage au sort)

#### **Jour 3 : RANGS 5 ET 7, PETITES FINALES ET FINALES**

- Rangs 5 et 7 (les perdants des quarts jouent une rencontre contre un autre club perdant des quarts, les deux clubs vainqueurs terminent 5e, les deux clubs perdants terminent 7e).
- Petite finales et Finales.

### **Finale à 11**

Les poules sont constituées de la même manière que dans le cas d'une finale à 12, excepté que la poule A, regroupant 2 premiers, n'est constituée que de deux clubs. Les matchs de cette poule se jouent exceptionnellement en 2 sets de 21 points, tie break en 15 points, et set en or en 21 points.

Le 2e de la poule B ne joue pas de barrage et bénéficie alors d'un passage direct en quart de finale.

### **RÈGLEMENT FINANCIER**

Un droit d'engagement par collectif est à régler par le GSA auprès de la FFvolley dès la validation de son engagement sur son espace club. Le montant de ce droit d'engagement est indiqué dans le Règlement Général Financier – « Tarifs FFvolley - Amendes et Droits et Tarifs Licences ».